

ALES AGGL'EAU 2030 : UN PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Alès Agglomération va investir plus de 20 M€ par an jusqu'en 2030 pour remettre en état ses réseaux et équipements. Un effort indispensable pour répondre aux exigences réglementaires, assurer la pérennité du patrimoine et garantir le développement du territoire.

Installations vieillissantes et normes de plus en plus strictes ne font pas bon ménage. Face à cette réalité, les élus d'Alès Agglomération ont plebiscité la mise en place, dès cette année, d'un ambitieux programme d'investissement sur neuf ans baptisé "Alès Aggl'eau 2030" et porté par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAAL) et le service Assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Alès Agglomération est en effet devenue compétente en matière d'eau potable dans 66 communes sur 72 (1). Après une première année d'expérience sur la gestion des divers réseaux et équipements qui leur a été confiée, les services d'Alès Agglomération ont voulu dresser un premier bilan de l'état du patrimoine : 50 élus communautaires ont planché sur le sujet à l'automne 2020. *« Sur Alès Agglomération, la qualité du patrimoine est très variable. Dans certains territoires, les anciens gestionnaires n'avaient pas la possibilité financière d'entretenir et de mettre aux normes leurs équipements et un important retard a été pris, révèle Max Roustan, président de la REAAL et 1^{er} vice-président d'Alès Agglo délégué à l'Eau. Or, d'un autre côté, les normes et les textes réglementaires sont toujours plus nombreux et contraignants, dans le but louable de protéger les consommateurs et l'environnement ».* Par exemple, en vingt ans, les normes se sont tellement durcies qu'une eau qui était considérée comme potable au début des années 2000 peut ne plus l'être aujourd'hui...

Faire face au développement des territoires

Les priorités ont été ciblées pour lancer dès 2021 et jusqu'en 2030 une série de chantiers d'ampleur. *« D'une manière globale, la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement est médiocre, datant souvent des années 1950 ou 1960. Ils présentent trop de fuites ou de risques de casse, pointe Stéphane Gay, responsable du département Eau d'Alès Agglomération. Les équipements de traitement de l'eau pour la rendre potable sont à quelques endroits trop rudimentaires. Et un nombre non négligeable de stations d'épurations ne répondent plus aux nouvelles normes ou n'ont pas les capacités suffisantes pour faire face au développement de certains territoires ».*

Plus de 11 M€ de travaux sur les équipements d'eau potable et plus de 12 M€ de travaux sur les équipements d'assainissement collectif seront investis chaque année. Avec notamment une amélioration des traitements de potabilisation, la rehabilitation des réservoirs, la mise aux normes des équipements de pompage, la création de stations d'épuration intercommunales de grande capacité, mais surtout le renouvellement d'environ 30 km de réseaux par an...

Des évolutions tarifaires en 2021

Une partie de ces travaux sera financée par des subventions extérieures, notamment liées au plan de relance national. « *Mais cela ne suffira pas...*, regrette Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération. *Comme l'oblige la loi, les charges d'un service d'eau et d'assainissement doivent obligatoirement être compensées par les recettes du service, c'est-à-dire la vente d'eau, et non pas par les impôts* ». Les élus communautaires ont donc décidé, à la quasi-unanimité, de voter des évolutions tarifaires permettant le strict financement de ces investissements indispensables. Heureusement, la création de la régie des eaux communautaire REAAL a permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

L'eau potable subira une augmentation de 0,085 € HT/m³ (maintien des tarifs d'abonnement) : pour une facture annuelle de 100 m³, cela représente une augmentation d'environ 8,50 € HT entre 2020 et 2021.

Concernant l'assainissement collectif, il a été calculé une augmentation de 0,05 € HT/m³ de la redevance communautaire "investissement" et une augmentation de 1% de la redevance communautaire "exploitation", ainsi qu'une hausse de l'abonnement qui va passer de 6,72 à 7,20 €/an : pour une facture annuelle de 100 m³, cela représente une augmentation d'environ 6,50 € HT entre 2020 et 2021.

Un courrier détaillant ces évolutions tarifaires, spécifiques à chaque commune, accompagnera la première facture de l'année envoyée par la REAAL.

Pourquoi Alès Agglo doit agir ?



Longs, coûteux et délicats, les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement n'en sont pas moins indispensables. À la fois sur les plans sanitaire, environnemental ou économique pour le développement du territoire. Les élus ont pu constater que, sans un important travail de remise à niveau, Alès Agglomération se retrouve directement menacée d'un blocage forcé de son développement démographique et industriel, via des mises en demeure de l'État et le paiement d'amendes (notamment européennes), par des restrictions d'eau (interdiction de nouveaux prélèvements), par des casses ou des dysfonctionnements entraînant des ruptures de continuité de service. « *Ne pas agir aujourd'hui ne ferait que reporter une charge, encore plus lourde, à nos enfants* », synthétise Christophe Rivencq.

1 – Depuis le 1^{er} janvier 2020, Alès Agglomération est devenue obligatoirement compétente en matière d'eau potable sur 66 des 72 communes : hors Saint-Julien-de-Cassagnas, Castelnau-Valence, Thoiras, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Bonnet-de-Salendrinque et Vabres qui sont membres d'autres syndicats intercommunaux.